L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 FEVRIER 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE;
Nº 83, RUE DE CHARTRES.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 14 FEVRIER

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

Transmise à l'Abeille.

Annexion de Lafayette.
Grâce de M. Silk.

Baton Rouge, 13 février.

Le bill supplémentaire pour annexer Lafayette à la ville de la Nouvelle-Orléans, a été discuté aujourd'hui à la Chambre. Un amendement demandant que le peuple soit consulté sur ce sujet est déposé sur le bureau par 36 voix contre 28. Plusieurs autres amendements sont proposés, mais ils sont tous rejetés à une grande majorité.

Le bill a définitivement été adopté par soixante-douze (72) voix contre six NON.

William Silk et le docteur Hines ont été graciés. Dans le Sénat le bill allouant $20,000 pour les travaux à faire aux chutes de la Rivière Rouge a été adopté.

Banque des Citoyens.

On sait que M. Benjamin a soumis au Sénat à la place du bill présenté par M. Cade au sujet de la Banque des Citoyens, un projet de loi plus explicite et plus détaillé. Le préambule constate d'abord que l'Etat répond du paiement de $6,000,000 représentés par des bons émis en faveur de la Banque. Or, cette institution est dans un si déplorable état que l'Etat est exposé à perdre ces six millions. D'une autre part, les administrateurs qui représentent l'Etat dans le conseil de Direction ayant déclaré que le trésor public serait à couvert si l'on permettait à la Banque de reprendre ses affaires, le bill dé[crète]:

1° Que le jugement de forfaiture rendu par la loi sera levé.

2° Que la loi ne produira ses effets que du moment où la Banque aura rendu au couvert pour $600,000 de bons cancellés et aura obtenu des actionnaires le versement d'une somme égale.

3° Qu'il sera nommé parmi les actionnaires de la Banque trois commissaires.

4° Que ces commissaires pourront négocier la remise des bons et l'ajournement des échéances jusqu'à une époque qui ne dépassera pas une période de cinq années. Ils seront également autorisés à exiger des actionnaires le versement de $12 au plus par action. Les quotités porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an.

5° Les détenteurs de bons pourront devenir actionnaires en échangeant leurs bons contre des certificats d'actions. Les actions ainsi obtenues seront calculées sur le total du *stock* de la banque dans la proportion des bons remis par le détenteur au total des bons en circulation.

6° La loi ne sera mise à exécution qu'autant qu'elle sera formellement acceptée par une majorité des actionnaires qui devront formuler une opinion écrite.

7° Dès que la loi pourra être mise en vigueur il sera nommé cinq directeurs par les actionnaires qui auront échangé leurs bons contre $500,000 d'actions, quatre directeurs seront nommés par les autres actionnaires et deux par le Gouverneur et le Sénat. Les directeurs ainsi nommés formeront le conseil d'administration.

8° Dans les affaires instituées contre la Banque soit en première instance soit en appel, le tribunal procédera d'une manière sommaire et rendra son arrêt dans le plus bref délai possible.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le Niagara.

Le steamer anglais *Niagara*, venant de Liverpool, est arrivé à Halifax le 4 de ce mois. Les nouvelles qu'il apporte vont jusqu'au 24 janvier pour Londres et Paris, et jusqu'au 25 pour Liverpool. La dépêche suivante renferme un sommaire très satisfaisant du bulletin européen.

FRANCE.

Le *Moniteur* a publié la nouvelle Constitution que le Président a rédigée en vertu du plébiscite du 2 décembre.

Le Président est gouverneur responsable pour dix ans.

La justice est rendue au nom du Président.

Le Président a l'initiative des lois et le droit de grâce.

Il présente un message annuel.

Il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre et fait les traités.

Il nomme à toutes les fonctions.

Le jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président, tel est le serment exigé de tous les fonctionnaires publics.

En cas de mort du Président, le sénat convoque la nation pour une nouvelle élection.

Le Président a le droit, par un testament qu'il garde secret, de désigner le citoyen qui mérite la confiance du peuple.

Les journaux sont remplis du récit des transportations de prisonniers que le gouvernement envoie à Cayenne.

Dans le nombre, se trouvent deux ex-représentants, Alexandre Martin et Michel Boutin, qui appartiennent au département du Loiret.

Huit des prisonniers politiques ont été dirigés sur le port de Toulon.

On s'attendait à voir paraître dans le *Moniteur* une seconde liste de citoyens bannis de France, mais la publication en a été renvoyée à plus tard. On assurait qu'elle devait contenir le nom de quelques-uns des membres les plus éminents de l'ancien conseil d'Etat et de plusieurs des journalistes dévoués à la famille d'Orléans.

Le lundi 12 janvier, en exécution du décret de dissolution de la garde nationale, de grandes quantités d'armes ont été rapportées aux différentes mairies et livrées aux autorités. Ces armes ont été ultérieurement transportées aux batteries pour y être tenues sous bonne garde. Les postes précédemment confiés à la garde nationale ont été occupés par les troupes de ligne.

Un décret a été publié qui ordonne la mise sous séquestre, dans un délai de trois jours, des biens de tous les insurgés qui se sont sauvés. Ces biens seront administrés par les directeurs des domaines de chaque département, conformément aux lois civiles et militaires.

Le *London Times* annonce que Louis Napoléon est sur le point de renforcer sa position par un mariage avec une princesse de Suède, fille du roi Oscar et petite-fille, du côté de sa mère, d'Eugène Beauharnais. Elle n'est âgée que de 22 ans et peut être considérée comme Française par son origine paternelle et maternelle.

Paris, 16 janvier. On assure que le *Moniteur* d'aujourd'hui contiendra les noms des sénateurs.

On dit aussi que celui de demain samedi fera connaître au public les noms des membres qui composeront le conseil d'Etat.

On assure, en outre, que la loi électorale sera publiée dimanche. En vertu d'une disposition de cette loi, le droit de voter ne sera plus accordé qu'à ceux qui auront atteint leur grande majorité, c'est-à-dire vingt-cinq ans.

La garde nationale a livré ses uniformes au temps marqué avec la plus grande ponctualité et sans donner le moindre signe de mécontentement.

Emile de Girardin a reçu l'ordre de quitter Paris. Il se rend en Belgique, et de là il a dit son intention de passer en Angleterre.

L'*Express* de Londres dit qu'un changement notable s'est opéré dans le cours des métaux précieux en France. Les espèces d'or nouvelles à Paris commandent le pair; les lingots d'argent ont augmenté considérablement de valeur, et les souverains ont haussé de 15 centimes. Les dollars mexicains, au contraire, ont baissé d'un centime.

Le correspondant du *Globe* de Londres dit que Louis Napoléon se donne à lui-même le nom de Prince Président et que le rétablissement des titres de noblesse peut être regardé comme extrêmement probable.

D'après la même autorité, la nouvelle Constitution n'aurait pas donné toute satisfaction même aux amis du Président.

La proposition faite par le ministre de la guerre d'accorder aux généraux Changarnier, Lamoricière et Leflô une certaine portion de leur traitement durant leur exil de France, n'a point reçu l'approbation du Président.

Espagne.

L'élection de Louis Napoléon a été célébrée à Madrid par un *Te Deum* chanté dans l'église de St Louis de France.

Le ministère espagnol a, dit-on, fait connaître son intention de destituer quelques-uns des officiers généraux qui ont donné de l'ombrage au gouvernement.

Prusse.

L'ancien conseil d'Etat, qui avait cessé d'exister depuis plusieurs années, vient d'être rétabli par un décret royal.

Autriche.

L'empereur a décrété que dans tous les décrets qui seront publiés, il prendrait le titre de : "Son majesté le roi et majesté apostolique." On pense que le couronnement solennel de François Joseph fer aura lieu au commencement du printemps.

Au grand bal donné par le premier ministre à la cour, il y a quelques jours, on a remarqué l'absence du chargé d'affaires des Etats-Unis, de l'ambassadeur de Turquie et de l'envoyé de la Confédération suisse. Ces trois dignitaires n'avaient pas reçu d'invitation, et cet oubli avait eu lieu de propos délibéré.

Danemark.

On annonce que le gouvernement danois a cédé aux demandes de l'Autriche et de la Prusse relativement au gouvernement des duchés. Les difficultés qui sont restées si longtemps pendantes peuvent donc être considérées comme réglées. Elles n'auront plus qu'à recevoir la ratification des chambres.

Grande-Bretagne.

Les journaux anglais ne contiennent aucune nouvelle de quelque importance.

Inde et Chine.

La malle de l'Inde et de la Chine est arrivée à Londres avec des dates de Bombay, qui vont jusqu'au 17 décembre.

Il a été accordé un délai de trente-cinq jours à l'empire Birman pour examiner les demandes qui lui ont été adressées par l'Angleterre. Au bout de ce temps, s'il n'y a pas accord, un engagement aura lieu. Le commodore Lambert ...

Les lettres de Hong Kong du 29 novembre annoncent que les mandarins ... Les rebelles, dit-on, sont dans le voisinage de Canton.

...

Arrivée du Pacific.

Une dépêche télégraphique nous apprend que le steamer américain *Pacific*, parti de Liverpool le 28 janvier, est arrivé à New-York le 12 de ce mois.

Les dernières dates de Paris sont du 28 janvier. Les décrets relatifs à la famille d'Orléans ont causé une grande émotion par toute la France. Ces décrets, paraît-il, seront soumis au Sénat et à l'assemblée. Fould et Rouher se sont retirés du ministère.

L'emprunt belge est coté...

Congrès.

Séance du 4 février.

SENAT.—Le débat sur la résolution conjointe de M. Clark touchant la politique étrangère des Etats-Unis est renvoyé à lundi 9 du courant.

M. Stockton présente la pétition du capitaine Charles Wilkes demandant une allocation de $500,000 pour aller à la recherche de Sir John Franklin et explorer l'Océan Arctique.

M. Shields présente un bill pour venir en aide aux aliénés indigents en accordant des terres aux différents Etats pour leur permettre de fonder des hospices. Référé à un comité spécial.

Le bill faisant une concession de terres à l'Iowa est pris en considération. M. Felch termine son discours.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La moitié de la séance est consacrée à lire des communications et à les référer aux différents comités.

La Chambre se constitue ensuite en comité général pour délibérer sur divers projets de loi. MM. Harris, Campbell et Brenton prennent successivement la parole.

Le bill pour l'encouragement de l'agriculture est mis à l'ordre spécial du jour pour le premier mardi de mars.

On commence la discussion du bill pour régler la publication des lois des Etats-Unis et celle des avertissements publics. M. Stuart prend le premier la parole.

M. Harris lui succède pour combattre le bill et en demander le dépôt sur le bureau. Avant que cette motion ait été décidée, la Chambre se forme en comité général pour reprendre la discussion des bills relatifs aux concessions de terre faites à titre de récompense. Le débat se prolonge sans amener de résultat, puis la Chambre s'ajourne.

Séance du 5 février.

SENAT.—Le Sénat adopte la résolution de M. Brodhead ordonnant d'examiner s'il ne conviendrait pas d'envoyer un chargé d'affaires en Suisse. Le Sénat vote également la résolution de M. Hale ordonnant d'examiner s'il ne conviendrait pas de limiter la durée des grades militaires.

M. Shields rapporte, au nom du comité spécial auquel il avait été référé, le bill qui accorde des terres aux différens Etats pour leur permettre de fonder des hospices destinés aux aliénés indigens.

La prise en considération de la résolution conjointe exprimant des sympathies pour les proscrits irlandais est renvoyée au samedi suivant.

Le Sénat s'occupe de la résolution relative à l'impression des tableaux du septième recensement. MM. Smith, Badger, Cass, Borland, Hamelin et Gwin prennent la parole, puis le Sénat s'ajourne.

Amérique du Sud.

Le steamer *Ohio*, arrivé à New-York, venant de Chagres, a rapporté des nouvelles de l'Amérique du Sud.

Au Chili, le général Cruz s'est rendu aux troupes du gouvernement commandées par le général Bulnes. La révolution a donc été terrassée. Bulnes après cet avantage est rentré à Santiago.

Les derniers avis du Pérou annoncent que le président Echenique s'étant présenté au Congrès pour accuser le général San Roman, qui était prévenu de conspiration contre le gouvernement, la Chambre ordonna immédiatement l'arrestation de ce dernier; mais comme il fallait que la mesure fût ratifiée par le Sénat, San Roman profita de ce délai pour disparaître de l'assemblée et s'embarqua sur un bâtiment de guerre anglais qui appareillait pour le Chili. Le général Olivarez, également accusé, est parvenu aussi à se mettre en lieu de sûreté.

Le gouvernement du Paraguay a donné son adhésion au projet d'invasion de Buenos Ayres. Les représentants de cette dernière province ont investi Rosas de pouvoirs extraordinaires et l'ont dégagé de toute entrave durant la guerre et pour les trois années qui suivront. On proposait une émission de soixante millions de fonds publics.

Les affaires étaient complètement paralysées et les négociants dans une grande inquiétude. Le recrutement des troupes et leur réunion sur divers points de la province ont encore augmenté les embarras.

Un corps de 1,600 Orientaux s'est embarqué sur le Paraguay pour aller rejoindre l'armée du général Urquiza. L'armée brésilienne était campée à la Colona.

Le général Eugenio Garzon, que l'on se proposait de porter à la présidence de la république de l'Uruguay, est mort.

BELLA DONNA.—C'est le nom d'un nouveau bateau qui vient d'être construit à Louisville et qui réunit toutes les conditions du confort, d'élégance et de solidité que peuvent désirer les moins faciles des voyageurs. Ce steamer est commandé par le capitaine J. W. CANNON qui en a dirigé la construction et fera le service entre la Nlle Orléans et l'Ouachita. La chambre est ornée avec goût et n'offre en fait de dorures aucune de ces exagérations qui écrasent le reste de l'ameublement. La menuiserie a été exécutée par McClaren & Cº qui y ont déployé une rare habileté. La chambre est très large et beaucoup plus élevée que celle des autres bateaux. Les fauteuils et les tables se font remarquer par leur forme élégante. Les tapis, le linge, etc., répondent à la magnificence de l'ameublement. Les cabines sont vastes et ont chacune un cabinet de toilette, accessoire inconnu à bord de la plupart des bateaux à vapeur. A côté de la chambre des dames se trouve un appartement pour les enfans et les servantes.

La buvette, qu'il ne faut pas oublier, est garnie des liquides les plus tentants et porte le nom euphonique de *Palais de Cristal*.

Les galeries sont très larges et il règne entre les tambours et la cloison de la chambre un espace suffisant pour que deux personnes y passent de front.

La coque du steamer construite par M. Murray a 225 pieds de longueur sur 8 de profondeur et 38 de largeur. La *Bella Donna* a deux machines, des cylindres de 26 pouces et 4 bouilloires de trente pieds de longueur et de quarante deux pouces de diamètre. Les roues ont 36 pieds de diamètre.

Une dépêche de Washington nous apprend que le Sénat des Etats-Unis a ratifié à l'unanimité la nomination de M. WM. CHRISTY au poste de surveyor du port de la Nouvelle-Orléans.

MARIAGE DE JENNY LIND.—Nous lisons dans une dépêche transmise de Boston sous la date du 5 février que Jenny Lind a épousé ce jour là M. Otto Goldsmith, pianiste, de Hambourg. La cérémonie nuptiale a été célébrée par le révérend docteur Wainwright, en présence de l'ex-gouverneur Everett, du consul suédois et de plusieurs autres témoins.

PIECES FRAPPEES PAR LA MONNAIE.—La Monnaie des Etats-Unis a frappé dans le courant de l'année 1851 des pièces d'or et d'argent représentant une valeur totale de $63,488,526 43 dont $52,489,878 provenant de l'hôtel des Monnaies de Philadelphie, $10,122,600 de celui de la Nlle Orléans, $324,454 de celui de Charleston, et $351,592 de celui de Dahlonega. Sur le total que nous mentionnons plus haut, $62,614,976 se composent de pièces d'or et le reste de monnaies d'argent et de cuivre.

L'UNION MEDICALE.—Nous avons reçu le second numéro de cette revue, et nous sommes plus que jamais convaincus de l'importance et de l'indispensable utilité d'une pareille publication.

L'*Union Médicale* n'est pas seulement un répertoire que chacun peut consulter avec fruit, c'est aussi pour les médecins un précieux auxiliaire en ce qu'elle leur permettra désormais de propager leurs observations les plus intéressantes. Il faut à la médecine ses annales, comme au droit, comme à tous les arts et à toutes les sciences. C'est le seul moyen d'assurer le triomphe de la vérité et de la dégager des ténèbres que produit la confusion des doctrines et des écoles. Les systèmes seront toujours jugés par leurs résultats: voilà pourquoi la publicité leur est indispensable.

Le numéro de l'*Union Médicale* que nous avons sous les yeux renferme plusieurs articles communiqués à l'éditeur par quelques-uns des médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans. C'est d'un bon augure pour l'avenir de la revue. Les hommes de l'art prendront, nous l'espérons, sous leur patronage cette œuvre fondée par le docteur Delery. Il y va d'ailleurs de leur intérêt. L'*Union Médicale* sera leur organe. Ils pourront lui confier leurs travaux et leurs découvertes, leurs recherches et leurs succès.

Nous n'avons qu'un reproche à adresser à la revue du Dr. Delery; elle est trop exiguë. Nous apprenons cependant que l'éditeur se propose d'y ajouter huit pages supplémentaires, dès qu'il aura un nombre suffisant d'abonnés pour lui permettre d'entreprendre cette amélioration. Comme ces derniers augmentent tous les jours, il est probable que la prochaine livraison contiendra plus de seize pages. Nous le désirons dans l'intérêt des médecins et du public.

THEATRE D'ORLEANS.—L'indisposition de l'un des principaux artistes chargés d'interpréter la *Reine de Chypre* a forcé l'administration de substituer le ballet à l'œuvre de Halévy. Il le a par conséquent obtenu que les sœurs Rousset différassent leur départ pour donner ce soir une dernière représentation. Le charmant quatuor exécutera, en outre de la scène des Nonnes dans *Robert-le-Diable*, un grand divertissement composé des danses les plus attrayantes. Miles Carolina et Adelaide danseront *La Manola* qui a eu tant de succès aux premières représentations. Après le ballet viendra le vaudeville, *Un monsieur qui suit les femmes* et *Le Postillon* termineront la soirée.

Lundi, grande solennité. *Semiramis* attirera une foule immense au théâtre.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE

Le bill relatif à l'annexion de Lafayette a été rapporté hier à la Chambre par le comité de la délégation d'Orléans auquel il avait été référé. La majorité composée de MM. Rauney, Story, Simpson, Lathrop, Hawthorne, Price, Leeds, Waterman, Campbell, Summers, Curry, Lumsden, Flemming et Sever, a recommandé l'adoption du bill. La minorité composée de MM. Augustin, Payne, Lambert, Solomon, Beall, Castillo, Mehan, Weisheimer et Deverges, s'est prononcée contre le bill. M. Commandeur, de Jefferson, a déclaré que toute la délégation de cette paroisse eût signé à l'unanimité le rapport de la majorité.

AFFAIRES GAINES.—La Cour suprême des Etats-Unis a rendu un arrêt contre Mme Gaines.

Chronique Locale.

ABUS DE CONFIANCE.—J. P. Waddell a été conduit hier devant le recorder Caldwell sous la prévention d'avoir obtenu, au moyen de faux prétextes, de W. L. Jackson, une somme de $3,400. Cette affaire sera prochainement examinée.

Anthony Welh, accusé de meurtre sur la personne de Richard Harth, son beau-frère, a été jugé hier devant la troisième cour de district judiciaire, siégeant à Lafayette, et trouvé coupable d'homicide.

GRAND JURY.—Le grand jury s'est assemblé hier et a trouvé lieu à poursuivre contre Charles Denis, accusé de vol.

Un pauvre diable récemment arrivé de la Californie s'est présenté hier à la Monnaie pour avoir son or monnayé. Après examen, on a pu se convaincre que ce malheureux avait acheté à San Francisco 130 onces de poudre de cuivre, qu'il avait payée au poids de l'or.

MEURTRE.—Le corps du malheureux Californien trouvé mort lundi dans le Canal Neuf a été exhumé hier par le coroner Wilkinson. Deux personnes ont identifié le corps pour être celui d'un individu qu'ils ont vu samedi soir dans le cab No 411 pour être conduit à bord d'un bateau à vapeur. Il paraît qu'au lieu de le mener sur la levée ce malheureux a été entraîné dans une maison mal famée, située rue de la Douane où se trouvaient deux individus bien connus de la police, nommés Harry Lewis et Joseph M. Calson, qui après l'avoir enivré l'ont tué au moyen de force dans le cab et sont partis avec lui. Le reste est un mystère qui s'éclaircira bientôt. Lewis, Calson et un nommé Dugherty, le conducteur du cab, ont été arrêtés hier par la police de la 1re municipalité. Lors de son arrestation, Dugherty avait en sa possession plus de $80 en or.

OFFICIEL.

Législature de la Louisiane.

Rapport Officiel de la Chambre des Représentans.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement; 89 membres sont présents.

Pétitions et Mémoires.

M. Sever présente un mémoire de Thos. I. Spear réclamant une compensation due pour les services rendus par lui au moment de la crevasse Sauvé. Renvoyé à un comité spécial de trois membres.

M. Dewees présente un mémoire de J. R. Borgstide. Renvoyé au comité de finances.

M. Lathrop présente un mémoire de plusieurs citoyens de Lafayette et de la Nouvelle-Orléans, relatif aux lois de licence. Renvoyé au comité de tempérance.

M. Deverges présente les résolutions adoptées par le conseil de la Première Municipalité à leur séance du 9 courant, protestant contre l'annexion de Lafayette. Renvoyées à la délégation de la paroisse d'Orléans.

Résolutions

H. Heard.—Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat de faire un relevé des rives du Tèche, dans la paroisse St Martin; première lecture.

Rapport des Comités.

M. Curry, au nom du comité judiciaire, rapporte un substitut à un acte accordant une compensation à M. W. Reynolds, avocat du District du premier District judiciaire. Le substitut fixe l'allocation demandée à $1,600.

Le même membre fait un rapport défavorable sur l'acte pour amender l'article 3272 du Code Civil.

M. Curry renvoit à la Chambre, sans amendements, un acte abolissant les lois sur l'usure.

Aussi un rapport défavorable sur le bill rendant à Thos. A. Commeyer ses droits civils.

Le même membre rapporte aussi, avec amendements, l'acte relatif à la Compagnie de Navigation d'Orléans, et demande que le dit acte soit donné à l'impression.

M. Sever fait observer que ce bill est de nature à intéresser exclusivement la ville de la Nouvelle Orléans. Qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que l'impression en soit faite, d'autant que le comité judiciaire l'avait autorisé et en avait fait un rapport unanime. Il fait par conséquent la motion que, à moins d'objections valides, le bill soit passé définitivement sans la formalité de l'impression.

M. Blackson désire savoir si le bill renferme une appropriation.

M. Sever répond négativement.

M. Phillips s'oppose à ce que l'on donne la préférence aux bills; ils doivent être présentés d'après l'ordre qu'ils ont sur le registre, et surtout quand le sujet est d'une grande importance. Le bill rapporté par le comité touche fortement aux intérêts de l'Etat et de la Nouvelle-Orléans. Les améliorations et mesures projetées dans cet acte touchent à une valeur de plus d'un million de piastres de propriétés et dans de pareilles circonstances il se voit obligé de s'opposer à la motion de son collègue, et d'insister pour que le bill prenne son rang régulier.

M. Sever retire alors sa motion.

M. Fuch demande au nom du comité d'élection auquel avait été référé un acte pour créer un bureau pour l'enregistrement des électeurs à la Nouvelle Orléans, ainsi que l'acte pour empêcher les votes illégaux dans cette ville, que le choix du dit comité soit nommé sur les neuf membres pris dans la délégation de la paroisse d'Orléans. Sur le consentement de la Chambre, l'orateur nomme du comité MM. Sever, Payne, Théard, Campbell et Castillo.

M. Moise, au nom du comité judiciaire, rapporte à la Chambre un acte avec amendements relatif à l'expropriation des terres pour les chemins de fer et autres travaux d'utilité publique.

Le même membre de ce comité rapporte avec amendements le bill intitulé: "Acte relatif à la vente des propriétés" avec hypothèques.

M. Parham, au nom du comité de finances, rapporte un substitut à l'acte pour venir au secours de John Brunet, collecteur des Taxes, et fixe le montant de la demande à $100.

M. Walker présente, au nom du comité choisi, un rapport défavorable à l'acte ayant pour objet de fixer les différentes sessions des Cours des Paroisses de l'Etat, la Nouvelle-Orléans exceptée.

M. Augustin présente, au nom du comité du monument à Jackson, le bill suivant intitulé: "Acte pour venir au secours de la société formée pour élever un monument à Jackson.

Attendu qu'un grand nombre de citoyens de cet Etat se sont réunis en société dans le but d'élever un monument convenable à la mémoire du général Andrew Jackson, et qu'ils ont par une souscription volontaire obtenu à cet effet une somme considérable;

Et attendu que les autorités municipales de la ville de la Nouvelle-Orléans ont accordé un site convenable pour élever le dit monument, lequel sera placé au milieu de la place Jackson, dans la dite ville;

Et attendu qu'il est de toute justice que la Louisiane participe, comme Etat et en témoignage de reconnaissance, à un monument destiné à perpétuer la mémoire du héros qui sut par son génie militaire et son patriotisme, la préserver du danger au moment où l'ennemi l'avait envahie; et que cette action est une des plus brillantes pages de son histoire, il est en conséquence résolu qu'une somme de $10,000 soit par le présent allouée comme contribution de l'Etat de la Louisiane, pour être employée à l'édification d'un monument digne du général Andrew Jackson, qui doit être élevé sur la place Jackson dans la ville de la Nouvelle Orléans.

Le gouverneur de l'Etat de la Louisiane, le lieutenant-Gouverneur, le secrétaire d'Etat, le maire et les recorders de la Nouvelle-Orléans, sont par le présent appelés à former un comité dont la majorité formera *quorum*. Le comité inspectera l'emploi convenable de la somme ci-dessus mentionnée; il tirera des mandats, contresignés par l'Auditeur des Comptes, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur le Trésorier, qui paiera sur quelque fonds du trésor que cela soit, jusqu'à la concurrence de dix mille piastres.

M. Ryan présente un rapport défavorable au nom du comité auquel a été référé le bill autorisant l'énumération des électeurs qualifiés de la nouvelle paroisse, devant être formée des paroisses de Natchitoches, Rapides, Sabine et Calcasieu.

M. Lumsden, au nom du comité choisi, auquel a été référé le mémoire de la Société des Artisans de la Nouvelle Orléans, rapporte un bill ainsi intitulé "Acte pour secourir la Société des Artisans de la Nouvelle Orléans."

Section 1—Il est décrété que la somme de $6,000 est par le présent allouée pour les besoins de la Société des Artisans de la Nouvelle Orléans. Le trésorier de l'Etat est par le présent requis de payer la dite somme sur le warrant de l'Auditeur des Comptes publics, à M. Sand Jamison, président de la dite Société."

Notice de Bills.

M. Ryan.—Acte pour empêcher d'une manière plus efficace la vente des liqueurs spiritueuses aux esclaves.

M. Cole.—Acte pour régulariser le mode de formation des jurys dans la paroisse d'Est Féliciana.

M. Sever.—Bill pour régler les salaires des différents greffiers des Cours de la Nouvelle-Orléans, et pour les fixer au chiffre de $3,000 par an, et pour pourvoir à ce que tous les frais d'honoraires accordés par la loi aux dits greffiers, soient versés dans le Trésor de la Paroisse.

Bills présentés.

M. Solomon.—Acte pour empêcher les dommages aux lignes télégraphiques dans cet Etat. Renvoyé au comité de commerce.

M. Pugh.—Acte pour amender un acte intitulé " Acte pour établir et organiser des Justices de Paix dans et pour la paroisse Jefferson, et préservant leurs devoirs et leurs émoluments; approuvé le 1er juin 1846. Référé au comité judiciaire.

M. Deverges.—Acte pour allouer une compensation à George Lugenbuhl, pour services rendus comme interprète allemand aux différentes Cours de District de la Nouvelle Orléans. Référé au comité de finances.

M. Beuit.—Acte pour l'amendement d'un acte intitulé: "Acte relatif aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1847." Référé au comité judiciaire.

M. Solomon.—Acte pour venir au secours de J. Aguilard, comme collecteur des Taxes pour le troisième District représentatif de la Nouvelle-Orléans. Référé au comité de finances.

M. Munday.—Acte relatif à l'exécution des esclaves et gens de couleur libres. Référé au comité judiciaire.

M. Vaughn.—Acte pour autoriser les jurys de police des diverses paroisses de cet Etat, à veiller au soutien des pauvres de leurs paroisses respectives. Référé au comité des affaires paroissiales.

M. Commandeur.—Acte pour exempter de la taxe municipale la propriété appartenant à l'Asile des Orphelins. Référé au comité des Institutions charitables.

Acte pour amender un acte relatif aux avis des ventes de ... approuvé le 21 mars 1850. Référé au comité judiciaire.

M. ...—Acte pour venir au secours de certains débiteurs de l'Etat ...

M. Flowell.—Acte relatif aux jurys de police.

M. Bérault.—Acte pour venir au secours de Mme. Bland...

Acte pour le soulagement de John Tucker, et un autre pour celui de John Jacob Toal. Adopté.

Ordre du jour.

L'ordre du jour appelle le projet de loi dont l'objet est la création de la paroisse Dugdémonia discuté hier en partie. Le bill lu une troisième fois section par section et passé.

M. Ryan dit que depuis que la Chambre est en possession de ce bill il a reçu une pétition, couverte de nombreuses signatures, demandant que le nom de la nouvelle paroisse fût changé. Il propose de la nommer Wynn au lieu de Dugdémonia.

M. White voudrait la nommer Fillmore: M. Blackson désirerait l'appeler Cass: M. McCut chen propose le nom de Taylor, et M. Richardson celui de John Moore.

M. Ryan pense que si le peuple désire créer une nouvelle paroisse il doit avoir le droit de lui donner un nom à sa fantaisie. La Chambre n'ignore pas que le nom de Wynn, proposé dans cette circonstance, était celui d'un homme de talent qui avait demeuré dans l'Ouest de l'Etat et dont la mémoire était vénérée par les habitans de cette partie du pays. Il avait occupé une haute position dans les conseils d'Etat durant sa vie, et tous les habitans de la nouvelle paroisse verraient avec plaisir son nom ainsi perpétué. Quelle objection l'Assemblée peut-elle faire à ce légitime désir? Il espère que ce nom sera accepté comme marque de respect à l'homme qui a rendu de grands services à son pays.

La question passe sur la substitution du nom de Fillmore et elle est emportée par une voix de majorité.

M. Alexander demande la reconsidération, mais la motion est perdue par 40 oui contre 41 non.

M. Castillo dit qu'il a voté par erreur et demande à corriger son vote en conséquence.—Quelques objections étant présentées,

M. Ryan dit qu'il est fâché d'avoir introduit ce sujet de discussion. Lorsqu'il l'a fait il espérait que le désir des habitans de la nouvelle paroisse ne rencontrerait pas d'opposition et qu'on leur accorderait le privilège de donner cette marque de souvenir au nom d'un homme qu'ils révèrent. Les habitans de la paroisse en question pensaient dans leur simplicité qu'après avoir pris toutes les peines et supporté tous les frais d'administration paroissiale on voudrait bien les consulter dans cette affaire. La proposition de donner au autre nom à ladite paroisse a été emportée par une voix de majorité; voilà M. Castillo qui déclare qu'il s'est trompé en votant et qui demande à changer son vote. La courtoisie exige qu'on se rende à ce désir. Il n'a certes aucune apathie pour le nom de Fillmore, un nom n'est autre chose qu'un nom; après tout, mais s'il était permis de donner à la nouvelle paroisse le nom d'un de ses propres citoyens cela serait plus agréable aux habitans de cette partie du pays. Il espère que M. Castillo aura la permission de corriger son vote à sa fantaisie.

La motion étant accordée, M. Fleming dit qu'il s'est également trompé et demande à changer son vote; la motion est perdue par 41 oui contre 42 non.

M. Ryan propose la reconsidération du bill.

M. Connelly pense qu'il est trop tard pour que cette motion soit adoptée.

L'orateur fait remarquer que cela peut être fait s'il y a commun accord.

M. Carr dit que peut-être le membre des Rapides qui avait proposé de changer le nom de Dugdémonia serait bien aise de reconsidérer son vote. Il espère que la Chambre maintiendra sa décision, les amis du bill ayant encore leur recours devant le Sénat.

M. Connelly pense que le sujet est en dehors des pouvoirs de la Chambre. Le nom de la nouvelle paroisse a été adopté dans toutes les formes et c'était du plus un excellent nom. Personne ne pourrait avoir d'objections contre le nom du Président des Etats-Unis.

L'orateur dit que les amendements sont toujours ouverts.

M. Campbell traite la question de plaisanterie politique et pense que la discussion eut été plus gracieuse si elle avait eu lieu après dîner. Afin d'économiser le temps il propose de reconsidérer la question par consentement mutuel.

M. Moise dit que le titre et le corps du bill impliquaient une absurdité. Le titre présente la paroisse sous le nom de Fillmore et le corps la présente sous celui de Dugdémonia. La Chambre ne peut accepter une telle absurdité. Si la proposition de son collègue d'Orléans est acceptée il n'a rien à ajouter, mais dans le cas contraire il fait la motion que le bill soit référé de nouveau au comité.

M. Selby demande quelle est la question de vant la chambre.

L'orateur après quelques explications, observe que le titre du bill était toujours ouvert aux amendements. Il n'avait pas encore été passé sous son titre, et c'est dans l'intention de relever ce bill du dilemme dans lequel il était tombé qu'il avait franchement établi que ses amis avaient le droit de le référer de nouveau au comité.

M. Selby dit que l'on a apporté trop de précipitation à cette question, lui-même n'a voté que par hasard comme il le désirait, car pendant un moment il était difficile d'entendre ce qui se disait dans une autre partie de la salle. Plusieurs membres ont demandé à amender leurs votes et dans sa pensée ceci est une preuve évidente que la question n'avait pas été bien comprise partout. La paroisse que l'on veut créer est située dans la partie Nord de l'Etat et ce n'est qu'un acte de justice d'accorder aux habitants de la dite paroisse le droit de choisir son nom. Il est à peine juste que des personnes résidant sur un autre point cherchent à lui imposer un autre nom.

M. Sever pense que la chambre conserve, par courtoisie, à reconsidérer le sujet.

M. Connelly est disposé à reconsidérer la pétition primitive, dans laquelle la paroisse était désignée sous le nom de Dugdémonia. Il pense que s'il y a reconsidération le nom primitif doit être maintenu.

L'orateur observe que cette motion n'est pas à l'ordre. Le seul moyen de sortir le bill de la situation dans laquelle il est tombé est de le référer au comité.

M. Blackson espère que le parti—il veut dire le parti politique—qui a placé la chambre dans ce dilemme l'aurait en sorte de l'en arracher.

M. Campbell propose que toute l'affaire soit référée à un comité choisi, composé de la délégation de Catahoula, Natchitoches et Rapides, afin de choisir un nom pour la nouvelle paroisse. Il est persuadé que la décision du comité serait agréable à la chambre.

M. Blackson demande une pause pour faire partie de ce comité.

M. Parham dit que son but, en demandant que le bill soit référé au comité, était, comme il l'avait déjà dit, qu'il serait renvoyé sous son titre primitif, et qu'on attendu qu'un des membres des trois paroisses, désigné pour faire partie de la commission, avait refusé son concours, il faisait maintenant la motion de renvoyer la question devant le comité des affaires paroissiales. Cette motion est adoptée.

Messages du Sénat.

La chambre passe à différents bills du sénat qui sont renvoyés au comité général.

Une résolution conjointe autorisant l'ingénieur de l'Etat à tirer pour les dépenses nécessaires, est référée au comité de finances.

L'acte pour réduire le salaire de l'adjudant et de l'inspecteur général de la Louisiane est mis à l'ordre du comité des réductions.

Une résolution conjointe invitant nos représentans et sénateurs au Congrès à solliciter l'établissement de certaines routes vicinales est adoptée par la chambre.

L'assemblée est informée que le sénat donne son concours aux bills suivans de la chambre:

Acte pour augmenter le salaire des juris dans la paroisse de Lafayette.

Acte pour amender un acte intitulé: "Acte pour incorporer la ville de St Martin, approuvé le 6 mars 1841.

Acte pour céder au gouvernement de la juridiction des Etats Unis, une certaine étendue de terre située dans la paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane.

Acte pour exempter la paroisse Lafayette des frais dans les affaires criminelles commis dans la corporation de la ville de Vermillion.

Acte pour venir au secours de Gustave Ducros, de la Nouvelle-Orléans.

Résolution conjointe demandant au gouvernement général une allocation pour rendre navigable la Rivière Rouge.

Acte pour fournir une pierre au monument de Washington.

La Chambre est informée que le Sénat a rejeté le bill de la Chambre intitulé: "Acte pour venir au secours des personnes qui ont fait des paiements irréguliers à R. Loucks, ex-register des terres, au bureau des terres de l'Etat.

Sur motion de M. Augustin, le bill intitulé: "Acte pour encourager les corps de volontaires de la 1re Division militaire de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 7 mars 1845 et pour étendre ce bénéfice à la Légion de de la Louisiane, est référé au comité des milices.

La Chambre passe à l'examen de plusieurs bills locaux; en adopte quelques-uns et dépose le reste sur le bureau.

Le bill du Sénat intitulé: "Acte relatif à la vente du biens de successions: est présenté à sa seconde lecture et ordonné à l'impression.

L'orateur soumet à la Chambre une communication du Gouverneur accompagné du rapport de l'Hôpital de Charité. Le tout est ordonné à l'impression.

L'acte pour régulariser l'appel par contrainte des témoins est déposé sur le bureau.

La même disposition est prise pour l'acte intitulé: "Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace à la police des grandes routes de cet Etat, approuvé le 12 mars 1848.

L'acte pour changer l'époque des sessions législatives est déposé sur le bureau.

L'acte pour pourvoir à la taxe des frais de shérifs et greffiers est déposé sur le bureau, sujet à l'appel.

La Chambre prend ensuite le bill intitulé: "Acte pour abolir les limites des intérêts conventionnels." La question reste pendante et la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures.

Les propriétaires des cafés et d'autres établissements qui se considèrent surtaxés par les ordonnances du conseil général, passées le 3 janvier dernier, sont par le présent invités à assister à une assemblée qui aura lieu le mardi 17 du courant, à sept heures et demie du soir, au salon de M. Tourbey, encoignure St-Louis et passage de la Bourse, entrée par le passage. Des affaires de la plus haute importance seront soumises à l'assemblée. La plus grande ponctualité est requise.

PAR ORDRE DU COMITÉ D'ARRANGEMENT.

14 fév—3t

Esclaves à l'encan.

On nous prie d'appeler l'attention publique sur une vente d'esclaves qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Louis, par N. Vignié, encanteur, comprenant des cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, domestiques de maison, nègresses de champ, etc., etc.

Ventes de Propriétés Foncières,
PAR BEARD & MAY.

Aujourd'hui, à midi, à l'Arcade Banks:

1o Propriété vacante et améliorée—Succession Ily Howard.

2o Steamer à bélier, J W Raybun.

3o Propriété sur la rue Melpomène.

4o " et 3 lots de terre près de Lafayette.

5o Terrain triangulaire dans la seconde municipalité près de Lafayette.

UN jeune homme au courant des affaires désirerait trouver à se placer comme Commis à la vente ou teneur de livres. Il parle et écrit un peu l'anglais; il accepterait également une place de précepteur à la campagne. S'adresser par écrit au bureau de l'Abeille, aux Initiales D. 14 fév—3t

LES soussignés, successeurs de la maison LORREILHE & Co, prient les personnes qui ont quelques comptes à régler avec cette ancienne société, de vouloir s'adresser à eux. Mauser VALETTON profite de cette occasion pour leur remercier l'offre de ses services.

J. B. LORREILHE, 23, rue Royale.
14fév MENRY VALETTON, 28, rue St Louis.

SUCRE brun de la Havane—... caisses en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, ... de ... Quelques pipes, à vendre à ... JOSEPH MITCHELL, 14 fév 28, Perdido

FEUILLETON.

OLYMPE DE CLEVES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XVII.

LE JEU DE LA REINE.

M. de Richelieu ne manqua pas, cependant, d'aller, malgré toutes ses réflexions, au jeu de la reine, le soir même; il avait fait une promesse à laquelle il ne pouvait faillir sans se brouiller avec la marquise.

On l'attendait. Toute l'impatience contenue de la cour éclata quand il parut. La reine seule ne parut pas le remarquer.

Cette excellente princesse avait fait de Richelieu son épouvantail. Les prouesses du duc étaient arrivées à ses oreilles quand elle n'était encore qu'une humble jeune fille, et tout cet attrait du vice, qui paraissait si brillant à Versailles, avait semblé un vernis maladroit, recouvrant des crimes, à la vertueuse fille du roi Stanislas.

Aussi avait-elle voué une haine rigoureuse à ce corrupteur. Du reste, le duc ne pouvait l'aimer. Or, de tout de ces deux inimitiés, il ne devait rien sortir d'avantageux pour la politique du duc de Fleury, qui reposait au contraire sur l'union de M. de Richelieu et de la reine.

La reine fut contrainte, pour ainsi dire, de regarder Richelieu, qu'elle ne voulait pas voir. Le duc vint la saluer avec cette parfaite politesse qui contenait toutes les nuances. Richelieu, avec son tact merveilleux du seuil de la chambre, avait reconnu l'hostilité de la souveraine, rien qu'au mouvement presque imperceptible qu'avaient fait les épaules de Marie Leckzinska lorsqu'elle l'avait entendu annoncer.

—Bonjour, monsieur dit froidement la reine et elle se remit à son jeu de cavagnole.

Le duc n'était pas homme à mendier la faveur; il savait trop bien qu'elle arrive aux dédaigneux; il n'était pas homme à s'abaisser outre mesure devant une femme, cette femme fut-elle reine; il savait trop bien que les femmes aiment mieux les superbes que les humbles.

Mais il importait à sa réputation d'homme de cour et d'homme d'esprit de ne pas rester sur une réception aussi froide, aussi mauvaise.

Qu'eût-on dit dans la diplomatie? Un diplomate ainsi rebuté dès la première révérence eût été disgracié du coup.

Le duc rapportait sa mémoire pleine d'une foule de princesses allemandes, de portraits polonais, de souvenirs chers à Marie Leckzinska, il était assuré qu'au premier mot de ces lointaines causeries de famille, la princesse, si dédaigneuse, tournerait aussitôt l'oreille. M. de Richelieu spéculait sur tout, même sur les bonnes qualités.

—Madame, dit-il, je ne puis m'éloigner de Votre Majesté, si occupée qu'elle me paraisse à son jeu, sans lui rapporter tout ce que m'ont dit de tendre pour la femme et de respectueux pour la reine, les princesses de Brunswick, Wolfenbuttel et de Nassau.

La reine se retourna vivement.

—Ah! dit-elle avec un sourire, on pense encore à moi là-bas?

C'était l'occasion pour Richelieu de placer un de ces mots charmans comme il les trouvait si souvent; il se contenta de s'incliner modestement, et, le trait lancé, de regagner sa place.

La reine le regarda s'éloigner et devint soucieuse; elle eût bien voulu que cet entretien continuât. Pendant longtemps, elle lutta contre ce désir. Enfin, moins forte que son cœur, elle y succomba.

C'était non seulement une bonne princesse, mais encore une excellente femme, que cette pauvre reine.

—Monsieur le duc, dit-elle, n'avez-vous pas vu à Vienne la comtesse de Kaunitz, ma tendre amie?

—Si fait bien, madame, réplique le duc en revenant avec un respectueux empressement auprès de la reine, et Mme la comtesse ne parle jamais de Votre Majesté qu'avec des larmes dans les yeux. C'est touchant.

—Bon! s'écria la reine avec contrainte. Touchant! Des prouesses de cœur pour des hommes? Je crois que ce n'était que ridicule.

—Madame, reprit gravement Richelieu, veuillez croire que tout ce qui montre un cœur sincère affecte très profondément les hommes de cœur, et quand il s'agit de l'admiration qu'on inspire sa souveraine, un bon Français, un gentilhomme se pique de n'être jamais indifférent.

Cette réponse produisit beaucoup d'effet sur la reine, qui jeta un regard à la dérobée sur le duc et garda le silence.

Richelieu avait gagné sa cause.

Certes, à ce moment, si le duc y eût tenu beaucoup, il pouvait entamer les négociations dans le sens des plans de M. le duc de Bourbon.

La vertu était intraitable.

Mais le roi entra. Sa Majesté était resplendissante de jeunesse et de beauté. Rien, tout le monde en est convenu alors, rien n'égalait en France la gracieuse majesté du jeune roi.

Quand le duc vit Louis XV si beau, il voulut juger de l'effet qu'il produirait sur la reine.

En effet, le roi semblait très préoccupé de l'attitude de sa femme.

Marie Leckzinska se leva, fit les révérences d'usage, et se rassit après avoir donné à l'étiquette ce que l'étiquette demandait, rien de plus.

Le roi au contraire, avait rougi en voyant la reine sinon belle, du moins intéressante, de son air de souffrance et de langueur.

Mais quand, au lieu du feu qui brillait dans ses regards à lui, il ne surprit chez la reine rien de sympathique comme il l'eût souhaité, un nuage, presque semblable aux bouffées de la colère, passa sur son front; il soupira et se mit à regarder les femmes belles et rieuses qui s'inclinaient autour de lui.

—Marie Leckzinska, pensa Richelieu, n'a pas même la jalousie.

En effet, la reine continuait à ranger paisiblement ses marques et ses jetons.

Louis XV, avec une poitrine haletante respirait avidement les parfums et les adorations des femmes.

Il aperçut le duc qui se tenait respectueusement à l'écart, prêt à saluer quand le roi passerait devant lui.

Le roi approchant, le roi lui fit un petit sourire plein de finesse et de belle humeur.

Alors la conversation, qui avait été si restreinte et si froide de la part de la reine, devint très vive et très affectueuse de la part du roi.

Richelieu, interrogé sur ses voyages, répondit toujours de façon à enflammer l'imagination et le goût du roi. Mais à la fin, après avoir remarqué avec quelle anxiété imperceptible le duc évitait de faire allusion aux aventures de la nuit, le roi, qui était fort timide et amoureux, comme les gens timides, de tous ceux qui ne le gênaient pas, le roi lui appuya une main sur le bras et lui dit:

—Duc, vous avez vu la reine, vous m'avez vu, il vous faut présentement aller trouver M. le cardinal.

—C'était mon intention et mon désir, sire, et je n'attendrai pour cela que le congé de Votre Majesté.

—Bien! vous plairez beaucoup à M. le cardinal, j'en suis sûr.

—Mon respect m'en donnera le pouvoir.

—Le cardinal est un homme très savant et d'un excellent conseil. Vous avez beaucoup d'expérience, vous, monsieur le duc.

Ce mot: expérience, chez le jeune roi, signifiait tout ce que l'adolescence a de souhaits et d'admiration pour la science du bien et du mal, familière à l'âge mûr et particulière surtout à M. de Richelieu, qui avait nourdu de si bonne heure à l'arbre qui la porte.

—Assez, sire, répondit le duc, pour être à portée de rendre mes services plus efficaces pour Sa Majesté.

—Duc, je ne l'oublierai pas; allez donc trouver M. le cardinal et dites-lui bien que......

Il regarda autour de lui. Richelieu prêta l'oreille. Le roi continua:

—Dites-lui bien que je m'ennuie. Et il avec un regard sombre et un froncement de sourcil qui eût fait trembler l'Olympe de Versailles, en supposant ce froncement émané du front de Louis XIV.

—Votre Majesté s'ennuie! s'écria Richelieu, jouant la stupeur.

—Oui, duc.

—Avec votre âge, avec votre beauté, avec le royaume de France!

—C'est à cause de tout cela, duc, que je m'ennuie: mon âge m'empêche de gouverner comme je voudrais. Le royaume de France m'empêche de me divertir comme je le pourrais.

—Sire, l'ennui est une maladie mortelle; je ne souffrirai pas que Votre Majesté se passe de médecin.

—Bon! M. le cardinal rirait s'il vous entendait; il m'a toujours répété qu'un homme ne peut s'ennuyer sur terre.

—Sire, dit le duc, c'est qu'apparemment M. le cardinal ne vous a pas communiqué tous les secrets qu'il a pour se divertir.

C'était la première fois qu'un courtisan osait faire une plaisanterie devant le roi sur ce précepteur adoré de Louis XV. M. de Richelieu sentit bien qu'il s'exposait, mais il voulut jouer gros jeu pour gagner plus.

Le roi ne se fâcha point; au contraire, après un instant de silence, il reprit avec douceur:

—Duc, M. de Fleury a eu bien raison de ne pas m'apprendre de suite les divertissements de la vie; s'il me reste du temps à vivre, j'aurai au moins des épreuves à faire.

—J'en réponds, dit Richelieu.

—Vous m'aiderez, duc.

—Aux ordres de Votre Majesté.

—Allez donc voir M. le cardinal.

—Dès demain, sire.

—Et dites-lui......

—Oui, sire, que Votre Majesté s'ennuie.

—Et que je veux faire la guerre pour me divertir, ajouta le roi avec une hypocrisie qui frappa le duc d'une profonde admiration, après les libertés de cet entretien dans lequel il avait cru entrevoir le cœur du roi et ses penchans plus amoureux que guerriers.

—Sire, dit-il, se renfermant dans le rôle qu'on venait de lui tracer, je mettrai ma gloire à servir Votre Majesté dans ce qu'elle souhaite. De mon entrevue avec M. le cardinal sortira, j'espère, la solution qui rendra Votre Majesté plus satisfaite.

Le roi tourna sur les talons. Richelieu acheva sa profonde révérence.

—Allons, dit-il, à moins que Mme de Prie ne se mette avec moi, je ne serai pas avec elle, c'est bien décidé.

Son carrosse l'attendait; il échangea quelques signes avec Pecquigny, qui vint le rejoindre à la petite porte.

—Eh bien! Pecquigny? dit-il.

—Eh bien! duc, tu es adoré du roi.

—Bon. Dis-moi: Quel était donc le troisième masque de cette nuit?

—Bachelier, le premier valet de chambre du roi.

—Merci.

Et Richelieu rentra seul chez lui.

(A continuer.)

No. 34, rue de Chartres, encoignure Bienville.

OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand choix de marchandises de printemps consistant principalement en robes de mousseline imprimée à volants, mousselines en jaconas, bazin et brillanté imprimés avec carreaux, organdie, barèges persé grande nouveauté, mousseline peinte, tulle mousseline de soie imprimée et à volants, dentelles en tulle et marceline brodée, carrés et ouvrages brodés pour dames et enfans. Voiles en pointes ... dentelle noire, châles de Chine ... robes de bal ... à volants ... ...

14 fév

OFFICIEL.

Nº 22.—ACTE

Pour venir au secours de Thomas Hynes, collecteur des Taxes d'Etat pour le Huitième District Représentatif de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.

Attendu que Thomas Hynes, collecteur des taxes d'Etat pour le huitième district représentatif de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, n'a été en mesure de payer le montant dû par lui comme collecteur des taxes, que peu de jours après l'époque fixée par la loi, et attendu qu'il a maintenant un décharge pleine et entière du Trésorier; en conséquence, il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, que l'Auditeur des Comptes Publics est et demeure par le présent autorisé à émettre un mandat sur le Trésorier de l'Etat en faveur dudit Thomas Hynes dont le montant des commissions auxquelles il aurait eu droit comme collecteur de taxes pour les années 1849 et 1850, dans le cas où il aurait fait son règlement dans le délai voulu par la loi; le dit mandat devant être payé de tous fonds dans le trésor dont il n'aura pas été autrement disposé.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
ROBt C. MARTIN,
Président du Sénat par intérim.
Approuvé le 10 février 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

Nº 23.—ACTE

Pour accorder au preneur ou fermier le droit de détenir certains effets mobiliers et de les exclure des biens sujets au privilège du bailleur.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée-Générale; Que le preneur aura droit de conserver et d'exclure des biens sujets par la loi au privilège du bailleur, ses hardes et son linge, ceux de sa femme et de sa famille, son lit et ceux de sa famille, ses armes, ses ustensiles, ses instruments et objets nécessaires pour l'exercice du métier ou de la profession par lequel il pourvoit à son existence et à celle de sa famille.

Signé JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé ROBERT C. MARTIN,
Président pro tem. du Sénat.
Approuvé 11 février 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

Nº 24.—RESOLUTION.

Attendu qu'une majorité constitutionnelle de la dernière Législature a passé les amendements suivants à la Constitution, et que la Constitution exige que lesdits amendements soient encore passés par la Législature à ce présente session;

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que les articles qui suivent soient adoptés et proposés au peuple comme des amendements à la Constitution:

Article 1er.—Le juge président et les juges associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualité pour voter pour les représentans à l'assemblée générale, soit par élection générale, soit par district, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

Article 2me.—Le juge président et les juges associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre ans et à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les juges susdits seront divisés au sort en deux classes, le siège de deux juges associés deviendra vacant à l'expiration de deux années, et le siège du juge président et du troisième juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait une rotation perpétuelle.

Article 3.—Les juges des cours de district seront élus dans leurs districts respectifs par les électeurs desdits districts, ayant qualité pour voter pour les représentants à l'assemblée générale.

Article 4.—Les juges des cours de district seront élus pour un terme de quatre années.

Article 5.—Les avocats de district seront élus dans leurs districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs desdits districts ayant qualité pour voter pour représentans à l'assemblée générale.

Article 6.—Un avocat général sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les représentans à l'assemblée générale dans tout l'Etat.

Article 7.—Un secrétaire d'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les représentans à l'assemblée générale dans tout l'Etat.

Article 8.—Un trésorier de l'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les représentans à l'assemblée générale dans tout l'Etat.

Article 9.—Un surintendant général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les représentans à l'assemblée générale dans tout l'Etat.

Article 10.—A l'élection du juge président, des juges associés de la Cour Suprême, des juges des Cours de District, de l'Avocat Général des Avocats de District, du Secrétaire d'Etat, du Trésorier de l'Etat et du Surintendant Général de l'Education publique, celui qui aura obtenu le plus grand nombre de votes sera proclamé élu ...

Article 11.—Le juge président et les juges associés de la Cour Suprême, et les juges des Cours de District, recevront chacun un salaire qui ne pourra être augmenté ni diminué durant le terme pour lequel ils auront été élus.

Article 12.—Dans toutes les élections par le peuple, tout individu mâle, blanc et libre ...

Article 13.—L'Assemblée Générale aura le droit de créer un système d'élection entre les juges de district ...

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
ROBERT C. MARTIN,
Président du Sénat, pro tem.
Approuvé le 11 février 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

Nº 25.—ACTE.

Relatif aux Nantissements.

SECTION 1re.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que ... de dépôt ...

SECTION 2me.—Il est de plus décrété, &c. Que tous les nantissements ...

SECTION 3me.—Il est de plus décrété, &c. Qu'une créance, bien que non négociable, peut être donnée en nantissement ...

SECTION 4me.—Il est de plus décrété, &c. ...

JOHN E. KING.
Orateur de la Chambre des Représentans.
ROBt. C. MARTIN,
Président du Sénat (pro. tempore).
Approuvé le 12 février 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

No. 26—ACTE

Pour exempter les membres du Juri de Police de la paroisse Plaquemines, St Bernard et de cette portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi de servir comme Juré.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale, Que les membres du Juri de Police de la paroisse de Plaquemines, de St Bernard et de cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississipi seront exemptés de servir comme jurés pendant le terme pour lequel ils sont élus.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
ROBT. C. MARTIN,
Président du Sénat pro tempore.
Approuvé le 12 février 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

Nº 27.—ACTE

Pour punir les personnes blanches qui jouent ou font des paris avec les nègres libres, les gens de couleur ou les esclaves.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;

Que toute personne blanche et libre qui jouera à un jeu de hasard quelconque ou qui pariera ou jouera d'une manière quelconque avec un nègre libre, mulâtre ou esclave, sera, après conviction, passible d'une amende d'au moins cent piastres et n'excédant pas mille piastres, et sera emprisonnée dans la geôle de paroisse pour un terme pas moindre d'un mois et n'excédant pas une année, et dans le cas d'une seconde ou de toute autre conviction subséquente pour une offense d'une nature semblable, ladite personne sera condamnée à une amende de mille piastres et incarcérée une année dans la prison de paroisse.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
ROBt. C. MARTIN,
Président du Sénat pro tempore.
Approuvé le 12 février 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

Nº 28.—RESOLUTION

Concernant les améliorations à faire pour faciliter la navigation du lac Chicot et du Grand Lac.

Attendu les inconvénients qui résultent, et les pertes qu'éprouvent les habitans des Attakapas, faute d'une navigation sûre et certaine dans le lac Chicot et le Grand Lac, et qu'il est probable que l'on pourrait obvier à ces difficultés. En conséquence,

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que l'ingénieur de l'Etat soit et est requis de faire son rapport le plus tôt possible, suggérant s'il est convenable de faire telles améliorations et de creuser tel chenal dans les lacs ci-mentionnés qui assureraient une navigation sûre et permanente, et indiquant en outre le coût approximatif de ces travaux.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
ROBt C. MARTIN,
Président du Sénat pro tempore.
Approuvé le 12 février 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRE,
Secrétaire d'Etat.

Décédée le 13 février à 7 heures du soir, Mme ODILE GORSE, née Hylas. Ses amis et ceux des familles Bonnet et Blanc, sont priés, ainsi que tous ceux, d'assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi à 4 heures. Le convoi partira de sa résidence, Promenade Carondelet, près de la rue Claiborne.

Décédée hier à 9 heures et demie du matin, Mme Vve LOUIS GUIBARD, à l'âge de 64 ans. Les amis et connaissances des familles Guibard et Vignaud sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cet après-midi à 4 heures précises. Le convoi est exposé rue Ste Anne, entre Bourgogne et Rampart.

ON demande une bonne cuisinière ...

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI SOIR, 13 FEVRIER.

Notre marché général s'est amélioré depuis notre dernière revue, par suite des nouvelles favorables reçues d'Europe, et par la reprise de la navigation des rivières de l'Ouest. Le marché au coton a été très animé et les prix fermes. La demande a été bonne pour les produits de l'Ouest, et les prix en sont bien maintenus; le tabac a été languissant, toutes que les sucres et mélasses sont fermes. Une certaine activité a régné dans les provisions.

Les steamers Europa et Humboldt sont arrivés depuis notre dernière revue. Ce dernier nous annonce qu'une hausse de ⅛ d. s'est manifestée le 28 du mois dernier sur le marché de Liverpool, et que 30,000 balles ont été vendues pendant la semaine. Le steamer Canada devait partir le 31 janvier de ce dernier port.

COTON.—Arrivé depuis le 6 du courant, 43,772 balles. Expédié dans le même temps, 31,954 balles—faisant une réduction au stock de 11,818 balles, et laissant en main, y compris tout ce qui se trouve à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 163,800 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er septembre 1851,		15,000
Arrivé la semaine dernière,	43,772	
Arrivé antérieurement,	742,389	
		786,161
		801,161
Expédié la semaine dernière,	31,954	
Expédié antérieurement,	623,419	
		655,373
		145,788

Le marché s'est ouvert samedi avec une bonne demande et 10,000 balles ont changé de main à des prix stables. Lundi l'approvisionnement était limité, et les nouvelles de l'Europe étant arrivées, les acheteurs n'ont pu trouver dans cette journée et les deux jours suivants que 16,500 balles. Hier les facteurs ont maintenu leurs prix et il ne s'est vendu que 3,000 balles à des prix pleins—Comme ils ont élevé leurs prétentions par suite de l'arrivée du Pacific qui annonce une hausse de ⅛ à ¼ sur le marché de Liverpool le 28 du mois dernier les ventes ont été aujourd'hui de 5,000 balles. Dans ces quatre derniers jours la plupart à une hausse de ⅛ à ¼ ... pour le total de la semaine de 37,000 balles, la plus grande partie a été prise pour l'Angleterre, la France et les marchés du Nord.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur	...	Fair	...
Ordinaire	...	Fully fair	...
Middling	...	Good fair	...
Good middling	...	Good and fine	...
Middling fair	...		

TABAC.—Arrivé depuis le 6 courant, 76 boucauts. Expédié dans le même temps, 331 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires, 7256 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1851,		23,172
Arrivé la semaine dernière,	76	
Arrivé antérieurement,	7,457	
		7,533
		30,705
Expédié la semaine dernière,	334	
Expédié antérieurement,	23,795	
		24,119
Stock sur place,		7,256

Ce marché est toujours très languissant, et les ventes se sont à peine élevées à 250 boucauts, la plus grande partie à des conditions tenues secrètes. Nos cours n'ont subi aucun changement notable:

Lugs, 3 @ 4½—6 cts; inférieur et commun, 4 @ 4½, —fair ... @ 5¾ ... choix et triages, 6 @ 6½ cts la liv.

SUCRE.—L'approvisionnement a augmenté, et la demande s'est améliorée sur ce marché; les prix ont aussi haussé. Il s'est vendu pendant la semaine 2000 boucauts comme suit: Inférieur @ commun, de 4⅛ @ 3¾,—fair @ fully fair, 3½, @ 4⅛—prime @ choix, 4⅜ @ 5 cts la liv. Une récolte de 100 boucauts prime s'est vendue sur l'habitation à 4⅛ cts la liv.

MELASSE.—Les ventes de la semaine se sont élevées à environ 6,300 barils à des cours fermes, le marché étant ferme avec une tendance à la hausse. La fermentation intérieure et ordinaire s'est vendue 16 @ 19, fair, 20 @ 21 cts, lots prime et choix, 21 @ 22½ cts le gallon.

FARINE.—La demande a été bonne et les prix se sont maintenus sur ce marché; il s'est vendu pendant la semaine environ 15,000 barils: Ohio $4 @ 4 12½, Illinois et St-Louis $4 17½ @ 4 25, marques extra $5 @ 5 37½ ... le baril.

MAIS.—Il s'est vendu environ 30,000 sacs de maïs depuis notre dernière revue, à des prix variant de 49 @ 55 cts le boisseau.

CAFE.—Ce marché a été très animé pendant une grande partie de la semaine, et les ventes se sont élevées 13,400 sacs. Rio, les prix ont haussé ... 8 @ 8½ cts la liv. ...

SEL.—Il s'est vendu plusieurs chargements pendant la semaine de 65 @ 68 cts le sac de Liverpool. ...

WHISKEY.—Ce marché a fléchi de nouveau, les ventes ne sont élevées à environ 2500 barils de 16½ @ 17½ cts ...

AVOINE.—Cet article s'est vendu de 39 @ 44 cts pour l'Ohio et St Louis ...

FOIN ET FOIN.—Le foin a fléchi, il s'est amoncelé de 30 @ 35cts ... Le foin s'est vendu de $17 50 @ $18 la tonne.

CHAUX.—Deux chargements de Rockland ont été vendus pendant la semaine de $1 40 @ $1 50 le baril.

PLOMB.—Il ne s'est rien fait sur le marché et les prix sont nominaux.

CHANVRE.—Ce marché n'a pas varié.

SAC EN PITRE.—Ce marché est languissant, et les ventes restreintes à des petits lots.

CORDE & TOILE D'EMBALLAGE.—La demande est toujours limitée et les prix nominaux ...

CHARGE.—La demande s'est maintenue pendant la semaine, et les prix ont fléchi. Nous citons les engagements suivants: Pour Liverpool, ... New-York ... Boston ...

FRET.—Ce marché est très animé, et les prix sont toujours en hausse. ... pour le coton, et au pour tierce à bord.

AVIS

LE soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de sa clientèle et du commerce en général, qu'à vendu à MM. Fourne & Normand son magasin de vins, liqueurs et épiceries établi depuis 17 ans au carrefour Royale et Bourbon.

Messieurs F. & N. continueront le même genre d'affaires dans le même local. Ils s'efforceront, comme j'ai fait, de mériter les préférences qui voudront bien leur accorder les personnes ... Messieurs.

14 fév J. E. LOREILHE

SAVON de Windsor—En débarquement du navire Bryant, de Liverpool, un lot de parfumerie consistant en savon de Windsor, brosses, cosmétiques, etc., à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
30 ½ Perdido

CIGARES—100,000 cigares assortis, reçus par le P. Soulé et l'Adams Gray, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA.

MALAGA—30 ½ de barriques vin doux, 25 ½ vin sec, de la marque de Krebler, dans ... entrepôt de la Douane, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA.

MADERE—200 ½ de barriques de diverses qualités; 100 ½ dito dito, dans les magasins de la Douane, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
30 ½ Perdido

JAMBON world fair—100 tierces "echelery & Hough" "Queen City" pour lesquels une médaille a été obtenue à l'exposition de Londres, à vendre par
SECCOMB, VOORHIES & CO.
14 fév 15, Tchoupitoulas

JAMBONS nouveaux—200 tierces Stagg & Hays, J Shay, & Co, Schooley & Hougee, Trowbridge Beatty & Co, Davis, extra passés au sucre.
SECCOMB, VOORHIES & Co.
14 fév 15, Tchoupitoulas

CHANDELLES de l'Etoile—1000 caisses ... à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co
14 fév 15, Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—95,000 en débarquement de la goélette Cornelia à vendre par B. VALLS,
14 fév 78, Magasin

GENIEVRE—27 pipes de la célèbre marque "steamboat", en débarquement, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & CO.
14 fév 29, Vieille-Levée

COGNAC—400 colis de toutes les marques célèbres, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
14 fév 29, Vieille-Levée

VIN de Bordeaux—200 barriques vin rouge de différentes qualités; 100 do do Haut Sauterne. 1500 caisses vin rouge et Blanc.
A vendre par W. F. VREDENBURGH & CO,
14 fév 29, Vieille-Levée

MAQUEREAUX—300 colis Nos 1, 2 et 3, de toute grandeur, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & CO,
14 fév 29, Vieille-Levée

HUILE de lin et verre &c—Un grand assortiment toujours en main, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co.
14 fév 29, Vieille-Levée

PRUNES—En grand pots, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co.
14 fév 29, Vieille-Levée

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre blanc, jaune et brun, récemment reçus, et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
34, Vieille-Levée

TABAC en feuilles de la Havane et de Cuba—Un joli choix de chaque, pour cigares et tripes, constamment en main et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
14 fév 34, Vieille-Levée

AMIDON de la Havane—En barils, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
14 fév 34, Vieille-Levée

CONFITURES—Pâtes et gelées de la manufacture Diana & Dominica, récemment reçus, et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
14 fév 34, Vieille-Levée

AMANDES une cargaison—25 caisses en bon ordre, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
14 fév 34, Vieille-Levée

CAFE de la Havane—150 sacs café vert, récemment reçus et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
14 fév 34, Vieille-Levée

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des marques de Figaro, Cervajal, Diana, ... Montegeros, ... El Dorado, Espana, ... Fundos, Norma, Oriental, ... Legitimidad, ... Curiosidad, ... Don Andres, Dos Amigos, de ... imperiales, Regalias, Media, ... Milares, &c, récemment reçus, et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
14 fév 34, Vieille-Levée

AVIS

IL y a dissolution de société entre les soussignés d'un consentement mutuel. J. H. Bataille est seul chargé de la liquidation des affaires de la maison.

P. DUFILHO,
par H. DUFILHO,
13 fév—3 J. M. BATAILLE.

Livres Français.
Vor. HEBERT & Cie,
149, rue de Chartres.

MAGASIN PITTORESQUE 1851;
MOEURS ET FEES, histoire des femmes mythologiques.
Guizot—Etudes morales, 1 vol.;
Guizot—Etudes sur les beaux arts, 1 vol.;
Ott—Economie sociale, 1 vol.;
Dante Alighieri, la Divine Comédie, 1 vol.;
Ouvrages divers: de Dumas—Lamartine—E. Sue ... Scribe ...
13 fév

CHAPEAUX PAILLE pour hommes et dames, grande et non grande, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
14 fév 24, rue de la Douane.

CHAPEAUX de paille ... R. HART & Co. 72 Tchoupitoulas

En débarquement ... Champagne ... THOMAS ...

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Cincinnati, Young, pr Galveston & Lavacca. Navire Onward, Chase pr le Havre. Barque Lilly Kimball, Ingraham pr Providence. " Freude, Pattie pr Baltimore. Brick Sobarana, Marcelus pr Barcelone. Goélette Mary Eddie, Eddy pr Bolmer Pass. Sarah Freeland pr Pensacola. Messrs. Neal pr Key West.

Arrivés Hier.

Navire Ocean Star, ... de Boston. Ellen Kerth, ... de Liverpool. Barque Princess, Crowell de ... Montpellier, ... de Boston. Brick Joven Enrique, ... de Matanzas.

STEAMBOATS.

Steam sur New Orleans, Whiteson, de Cincinnati avec un chargement de farine, whiskey et toute espèce de provisions de l'Ouest.

Steamboat Alex Scott, Walthall, de Louisville, avec un chargement de pommes, farine, porc, liqueurs, cuirs, viandes salées, légumes, &c.

Steamboat Alhena, Voilier de St Louis avec farine et autres produits.

Steamboat Wm B Clifton, Spotts, de Louisville, avec un chargement de farine, bœuf salé, lard, porc, suif, farine, légumes, cordes, chandelle, &c.

Steamboat ... Hall, Church de Memphis, avec un chargement de coton et autres articles.

Steamboat R H James, Adrian, d'Alexandrie, avec un chargement de coton, &c.

Steamboat Bayou Bo E Lewis, de Hard Times avec un chargement de coton, &c.

Steamboat J T Dowell, Cahbort, de la Côte avec un chargement de coton et mélasse.

Steamboat M Charles Post, de Mobile, avec un chargement de coton.

Steamboat Oregon, Hoops, de la Mobile, avec du coton et autres articles.

Steamboat St James, Phelps, de Yazoo City, avec un chargement de coton.

Steamboat Moses Greenwood, Thomas, de Cincinnati avec un chargement de farine, alcohol, whiskey, beurre, fromage, ... lard, &c.

Steamboat Blue Ladies, Joseph de St Louis, avec un chargement de farine, whiskey, cuirs, patates, bœuf salé, lard, liqueurs et autres articles.

Steamboat Bunker Hill No 2, Edson, de St Louis, avec un chargement de farine, whiskey, jambons, lard, bœuf salé et autres articles.

Steamboat Quincy, Linn, de Cincinnati avec un chargement de ... whiskey, fromage, whiskey, chandelle, porc, jambons &c.

Steamboat Ben Adams, ..., de la Côte.

Steamboat J M Niles, Irwin, de Cincinnati, avec un chargement de farine, whiskey, beurre, fromage, corde, chandelle, ... porc, lard, &c.

Steamboat ..., Lee, de St Louis avec un chargement de farine, porc, viandes salées, whiskey, légumes et autres articles.

Steamboat Latona, Wilson, d'Alexandrie, avec un chargement de coton, &c.

Memoranda.

New-York 4 février—Expédié, navire John Henry, pr la N-Orléans.

Arrivés, navire Conner, Sundber de la N-Orléans le 4; J Doucan, Dennison; 5, steamship Empire City, Leeds; navire Senore, Cobb; Andover, Delano de la N-Orléans.

Boston, 5 février—Expédié, navires Dana, Chester; North Bend, Jackson pr la N-Orléans.

Départs des steamers de l'Océan Atlantique.

(D'EUROPE.)

Pacific, de Liverpool pour New-York, le 28 Janvier. Atlantic, de Liverpool pour New-York, le 11 Janvier.

Le brick Silenzio, de Gênes, est en déchargement vis-à-vis la rue Dumaine, 1re Municipalité. Les consignataires sont priés de retirer leur permis dans cinq jours de cette date, les marchandises seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et risques.

LANATA, GANDOLFO & Co,
14 fév 9 et 10, rue Jefferson

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick sarde SILENZIO, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.

LANATA, GANDOLFO & Co,
13 f 9 et 10, rue Jefferson

Marchandises sèches de Printemps et d'Eté, nouveau genre.

NOUVELLEMENT reçu par les navires Hyperion et Arabella, de Liverpool.
6 caisses coutil fantaisie et à carreaux.
10 " jacinet, nouveau genre.
Aussi—Etamine pour moustiquaire, blanc et brun; toile d'Irlande.
NORTH BROTHERS & Co,
12 fév Encoignure Magasin & Commune.

AVIS aux capitaines partant pour l'Europe le 30 ou le 25 mars prochain, invite toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre lui, de les présenter avant le 10 mars, et celles qui lui devront sont priées de venir régler dans le plus bref délai possible.

Nouvelle Orléans, 10 février 1852.
11 fév J M CABALLERO.

CIGARES—80,000 cigares de la Havane, de choix, en magasin et du brick Adams Gray, à vendre par
R. CAHUZAO,
12 fév 29, Vieille-Levée

Chapeaux français en soie.

REÇU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par le soussigné:
Chapeaux castor gris, dernier genre,
" noir
" mérinos noirs, dernier genre,
" casquettes pour hommes et enfants,
" chapeaux.
THEODORE FROIS,
12 fév 14, rue du Canal.

Mercerie de St Etienne

UN assortiment de mercerie française, en débarquement ... à vendre par
THEODORE FROIS
12 fév 14, rue du Canal

POIVRE—340 sacs ... dans les ... de la Douane. ... F. J. HART & Co. 72, Tchoupitoulas

SUCRE—100 caisses Lovering en pains, écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par
J. HART & Co.
12 fév 78, rue Tchoupitoulas.

MOUSSELINES brodées et botinet ... à vendre par JOS. N. ROBERT & Co,
12 fév maison rouge entre les deux marchés.

UNE dame désirerait trouver un emploi comme INSTITUTRICE. Elle est parfaitement qualifiée pour enseigner l'anglais, le français et la musique. On fournira les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille.
11 fév

Radoubs à vapeur de Belle Chasse.

SCORE valué en pain, écrasé et en poudre, de qualité supérieure, à vendre par
JUAN Y. DE EGANA 47, Bienville

VIN rouge—50 barriques vin rouge en débarquement du navire Ocean Star, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
11 fév 38, rue de la Vieille Levée

D. BORNIO Jr.,
Marchand Commissionnaire et importeur de cigares, tabac et café de la Havane.
Nº 34, GRAVIER. Nº 34.

SARDINES à l'huile—En débarquement du navire Statesman, Ferrière et Minerva du Havre:
100 caisses de 100 demi boîtes chaque, sardines à l'huile de la marque Gillet & Co, Marseilles.
20 caisses de 100 boîtes chaque, do do do
A vendre par B TALAMON,
11 fév 122 et 124 Royale

EAU DE VIE—32 et 10¼ pipes Cognac Martinton, ... Hennessy, ... A vendre par B TALAMON,
11 fév 122 et 124 Royale

CONSERVES—5 caisses de 24 demi boîtes chaque truffes du Périgord, ... sardines à l'huile, 6 caisses de 100 demi boites, ... 6 caisses de 200 quarts, ... En magasin et à vendre par B TALAMON,
11 fév 122 et 124 Royale

VINS rouges et blancs en magasin: vins superieurs St Julien, Montferrand, St Julien, Ch. St Estèphe, ... Margaux, ... Haut Brion, ... 12 et de 24 demi bouteilles, en magasin et à vendre par B TALAMON,
11 fév 122 et 124 Royale

COUVERTS en fer ... 4 caisses couteaux et fourchettes ... à vendre par
BERNARD TURPIN,
11 fév No 20, rue Vieille-Levée

PAPIER ... à vendre par
BERNARD TURPIN,
11 fév No 20, Vieille-Levée

PORCELAINES—10 boucauts porcelaine blanche, de Limoges—4 caisses porcelaine dorée, à vendre par BERNARD TURPIN,
11 fév No 20, Vieille-Levée

VANILLE—1 caisse vanille et vanillon, à vendre par BERNARD TURPIN,
11 fév No 20, Vieille-Levée

JALAP—20 balles jalap, ... à vendre par BERNARD TURPIN,
11 fév No 20, Vieille-Levée

FICHES ... à vendre par BERNARD TURPIN,
11 fév No 20, Vieille-Levée

EVENTAILS riches—Une petite caisse éventails nacre et ivoire, articles de Paris, à vendre par BERNARD TURPIN,
11 fév No 20, Vieille-Levée

A. Sturzenegger & Koenned,
44, rue Bienville, encoignure Chartres,

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe:—180 caisses de marchandises se composant de:

1 caisse éventails riches,
2 caisses châles de soie et grenadines,
1 caisse robes riches, pour soirées,
1 caisse grenadines, 1 de florence,
2 caisses brillantines, soieries du printemps,
1 do Tabettes ... 25 do ginghams,
4 do Mousselines damassées,
2 do Mousselines à Jacquard, pour rideaux,
2 do Mousselines unies,
6 do Mousselines à pois blanc et couleur,
4 do Mousseline à carreaux en couleurs,
2 do Mousselines brodées, 2 do madras,
5 do Mousseline imprimée de Mulhouse,
Cravates ... imprimés,
4 do Batiste ... française
Cotonnades françaises, mouchoirs imprimés, batiste fil, pour hommes et pour dames, mouchoirs brodés, batiste fil, de do, robes brodées pour enfans, pèlerines, manches, cols, chemisettes brodées, jupons et bandes brodées, robes brodées, tulles et mousselines brodées, riches, mousselines, châles en couleur, satin de Chine, gros de Rhin et Royale, cravates noires, rubans gros de Naples, ... batiste, mouchoirs ... MOUCHOIRS brodés à dentelles, ... voiles ... crêpe lisse, couleur, fusils, eau de Cologne, Farina, cartons à chapeaux, ... satin, mousseline imprimée, Mulhouse, mouchoirs imprimés, fil 6 cordes, ...

Etant les seuls agents d'un grand nombre de manufactures suisses, françaises, allemandes, et anglaises, ils vendront au prix des manufactures.
11 fév

Marchandises à bon marché.

LES soussignés reçoivent maintenant par plusieurs arrivages du Nord, un assortiment complet de marchandises sèches pour le printemps, qu'ils vendront à de très bas prix réduits.

JOS N. ROBERT & Cº, Maison Rouge,
entre les deux marchés.

Toiles d'Irlande.

UN bel assortiment de toiles d'Irlande, pleines et brunes, à vendre à bon marché, par
JOS N. ROBERT & Cº, Maison Rouge,
entre les deux marchés.

MAGASIN DE BOIS DE CONSTRUCTION,

A VENDRE, l'assortiment ... G. TOURNADE.
30 fév—1m 78 Conti, ou au No 38, rue Bienville

TAPIS, TOILE CIRÉE, &c.

RECEMMENT reçus ... Tapis, tapisserie en velours et Bruxelles; Tapis 3 plis, de Bruxelles, ingrain et Venitian; ... toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large ...

Le tout est offert en vente aux plus bas prix par
A. BROUSSEAU & Cº,
5 jan—eb 23, Chartres

TH. ROSSAT,

...

COLS et ... à vendre par LOISON & SILVESTRE.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

SAMEDI 14 FEVRIER.

POSITIVEMENT LA DERNIERE REPRESENTATION DE LA FAMILLE ROUSSET.

Scène des Nonnes de ROBERT-LE-DIABLE.

Grand Pas de Quatre des Folies de Gustave.

GRAND DIVERTISSEMENT.—La Polka ... La Manola.

UN MONSIEUR QUI SUIT LES FEMMES.

Le Postillon.

Le spectacle commencera à 6 heures 3/4.

LUNDI 16 février prochain, la 1re représentation de SEMIRAMIS,

Grand opéra en 4 actes, de Rossini—Décors et costumes nouveaux.—Mme WIDEMANN remplira le rôle d'Arsace.

Théâtre des Variétés.

SAMEDI 14 FEVRIER 1852.

Le spectacle commencera par la comédie intitulée: SERIOUS FAMILY, sera suivi du ballet: When the Cat's away, the Mice will play, et sera terminé par la pièce burlesque intitulée: GUILTY OR NOT.

GRAND CONCERT.

Le public est respectueusement informé que Mlle CATHERINE HAYES Donnera son Premier Grand Concert à la Nouvelle-Orléans, DANS LA SALLE DE L'ARMORY, Lundi soir, 16 février 1852.

PROGRAMME.

Première Partie.

Solo de violon—Herr Griebel.
... "Vien la mia vendetta," (Lucrezia Borgia) Donizetti.
HERR MENGIS.
Cavatine—"Ah mon fils" (Le Prophète) Meyerbeer.
Mlle Catherine Hayes.
Air bouffe—"Il Basso" Rossini.
HERR MENGIS.
"Le Bananier" chanson des nègres L. M. Gottschalk.
Fragment de l'Elisir d'Amore, Thalberg.
M. F. BOULANGER
Chanson—"Happy Birdling" (Flûte obligée, M. Kyle) Wallace.
Mlle Catherine Hayes.

Seconde Partie.

Duo—"Quanto Amore" (L'Elisir d'Amore) Donizetti.
Mlle Catherine Hayes et Herr Mengis.
Solo de flûte (Kuhlau) M. KYLE
Air bouffe—"Lorsque mon maître" (Jean de Paris) Boieldieu.
M. MENGIS.
Grande scène—"Casta Diva" (Norma) Bellini.
Mlle Catherine Hayes.
Chanson suisse—"The happy Switzer," Mengis.
M. MENGIS.
"La dernière rose d'été," Ballade irlandaise.
Mlle Catherine Hayes.
CHEF D'ORCHESTRE M. LAVENU.

Le grand piano employé dans cette occasion est de M. Chickering et du magasin de musique de M. H. Parsons, rue du Camp, No 13.

Prix du billet $3 ... On peut s'en procurer au comptoir de l'Armory Hall, samedi matin. N. B.—Toutes places sont numérotées.

Les programmes contenant les paroles des chants français, italiens et anglais pourront être obtenus dans la salle du concert—prix 25 cent.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie et le concert commencera à 8 heures. 13 fév

BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Pierre et St-Claude.

Le public est informé que l'ouverture de cette belle salle a eu lieu SAMEDI 14 du courant, et qu'il y aura un BAL MASQUE qui continuera pendant toute la saison d'amusement. Des affiches placées à toutes les encoignures et dans tous les endroits publics, feront connaître les jours où les bals auront lieu.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef, exécutera les valses, polkas et contredanses les plus nouvelles.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissements seront servis. Aussi un restaurant pour ceux qui le désirent.

Cinq officiers de police nommés par le recorder préserveront la paix et le décorum pendant le bal.

Personne ne sera admis au bal avec des armes.

S. VIOSCA,
Propriétaire

B. Nantré, (S. Masperous), J. Gerçon.
A. C. Cabrerque, D. Guérin, Vendeur.
25 RUE CONDE, ENTRE DUMAINE ET STE ANNE 25

Magasin d'Article de Ménage et Manufacture d'ouvrages en ferblanc, en tôle et en plomb.

H. NAUTRE & CO.,
SUCCESSEURS DE
N. MASPEREAU & Co.

OFFRENT en vente les articles suivants savoir:

Chandeliers ..., lampes, fourneaux, ...	ARTICLE D'ETAIN ...

Avis

Arrivée à les ... Agricole ...

... A vendre chez le sous ...

EN débarquement du brick ... de Gênes, ... 200 ... huile ... 1000 carreaux de marbre, ... pipes vin catalan, ... 200 caisses vermicelli de 1re qualité, ... 14 barils marrons frais, ... LANATA, GANDOLFO & Co,
9 et 10, rue Jefferson

EN débarquement de la goélette Mary Ellen, de Tampico:
20 balles de salsepareille
150 peaux de tigre, à vendre par
FCO. TIO, rue St Anne, Nº 36.

Chapeaux de paille d'Italie.

EN débarquement du navire Oswego, de Gênes—100 douzaines chapeaux paille d'Italie doubles et simples, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co.

FOULARDS en soie de Lyon—...
TOILE du Nord et de Canton—2 caisses ... A vendre par LOISON & SILVESTRE,
24 rue de la Douane

TOILE D'IRLANDE—... LOISON & SILVESTRE,
24 rue de la Douane

MOUCHOIRS BATISTE—... LOISON & SILVESTRE,
24 rue de la Douane

CHEMISES ... LOISON & SILVESTRE,
24 rue de la Douane

MOUSSELINES ... LOISON & SILVESTRE,
24 rue de la Douane.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle Orléans, 9 février 1852.

A UNE assemblée des actionnaires de cette Banque, tenue le 9 du courant, George Eustis, H. R. Denis, P. Sauvé, E. A. Bradford, The Hale et Wm M Goodrich, ont été nommés pour être Directeurs pour l'année courante.

C Adams Jr, W. K. Barrow, Isidore Labatut, Geo. W. Johnson, Cirol Penn et C. H. Tainy, ayant été nommés de la part de l'Etat et à une assemblée tenue ce jour, Christopher Adams Jr., a été unanimement réélu président.
GEO. A. FRERET
10 fév Caissier

DREZ
RUE DE CHARTRES, 67.
Fabrique, 57, Passage de la Bourse.

A L'HONNEUR de prévenir le public et ses clients qu'il vient de recevoir des chapeaux nouveaux goût de Paris.

AUSSI:

Un assortiment de casquettes et chapeaux fantaisie pour enfans de tous âges.
Casquettes de chasse.
Pour dames:—Chapeaux d'amazone,
" Castors noirs et couleurs.
MM. les marchands de la campagne trouveront à s'assortir en chapeaux de tous genres et de toutes qualités.
Un grand assortiment de chapeaux de paille.
10 fév—1m

AVIS.

LE soussigné devant fixer sa résidence dans la partie supérieure de la ville offre de louer à bail, à partir de la fin de mars ou dans la première quinzaine d'avril prochain, sa maison à deux étages, située rue Ste Anne, entre les rues Dauphine et Bourgogne, côté sud.

Ladite maison, convenable pour une grande famille et qui se trouve dans le meilleur état de réparation, est composée de six beaux appartemens, deux cabinets et trois grandes galeries fermées avec persiennes et fenêtres vitrées; la cuisine est également à deux étages, avec six chambres, dont une à bain; toutes ouvertes et à eau.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux de 2 à 3 heures P. M., à G. MONTAMAT,
24 fév Rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne

LES soussignés ont formé une société sous la raison de F. HENRY & ARROYO, pour les affaires de grocerie, au No. 14, rue Bienville, d'après acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire public en cette ville.
F. HENRY,
26 janv—2m FELIX ARROYO.

ON demande un bon ouvrier forblantier, rue de la Douane, Nº 85. 12 fév

Cinq piastres de Récompense.

PERDU ou égaré, avant hier soir, vers sept heures, dans la rue Royale, entre les rues Dumaine et St-Philippe, un joli petit chien épagneul, de race havanaise, à grands poils blancs, mêlés de quelques taches jaune-clair, ayant les oreilles perdues et le bout du museau noir.

La personne qui l'aura trouvé, recevra la dite récompense, en le rapportant à son maître, rue Royale nº 279. 12 fév—3t

AUX TAILLEURS—Mérinos noir français, allemand et anglais, de différentes qualités, coutil fil blanc, gris et fantaisie, français, toile du Nord, gravé nouveau, alpaca, cachemire, serge, &c.
Jos. N. ROBERT & Co
12 fév maison rouge, entre les deux marchés

CAPSULES, FUSILS ET COUTELLERIE—Un bel assortiment de fusils de chasse, capsules ... couteaux de table et de poche, à vendre par
THEOD. FROIS,
12 fév 14, rue du Canal.

GRAINES de Lin—20 barils graines de lin, propres, à vendre par P. CUSACHS,
12 fév Rue Royale et rue Philippe

DELCROIX,
Magasin de Papier peint,
84, RUE DE CHARTRES, 106.
Entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par les navires Globe et Belle Andrée, du Havre, un magnifique assortiment de papiers peints de toutes les qualités et dessins, tels que papiers dorés et autres ... en ... pour ... marbrés ... ... Il invite Messieurs les entrepreneurs et les personnes qui sont ... pour rendre une visite ... où ils trouveront le marché que ... le sieur ... DELCROIX,
106, rue de Chartres

PAPIERS PEINTS.
VOR HEBERT & CO.,
Rue de Chartres, nº 149.

RECOIVENT par les derniers arrivages: 2000 ROULEAUX, à vendre à 10, 15, 20 et 25 cents et au-dessus.

EGALEMENT

Un immense assortiment de papier de tenture pour appartements, cafés, restaurants, établissements publics, &c, &c, ... de ...

Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1852.

LA balance des fonds de cette Compagnie, pour l'année 1851 et la moitié de ceux de l'année 1850, sont payables à ce bureau.

2fév—1m L. MATHEWS, Agent.

F. PUIGDUSSO & Co, 18 rue de la Douane, importateurs de produits de la Havane, reçoivent constamment un assortiment de cigares de la Havane de la meilleure marque, El Dorado, et de tabac en feuilles des meilleures Vegas.

Plantes nouvelles et étrangères.

M. ODDOUX, jardinier-fleuriste et pépiniériste à Montreuil, près Paris, membre de la société nationale de France, ... l'honneur d'annoncer aux dames et aux amateurs qu'il est arrivé en cette ville avec une grande collection de plantes à fleurs et à fruits, des plus rares ... variétés de rosiers nouveaux ... tant perpétuels ... arbres à fruits, ... une livre ... plantes ... plantes ... de ... rue de Chartres, 130.

PERDU OU EGARE—Le certificat Nº ... pour deux actions du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, datée le 25 juillet 1837 ... en faveur de Mme Bard, née Durand.

Application a été faite pour le paiement des dites actions. 21 jan—...

Marchandises sèches de Printemps d'été, nouvelle mode.

LES soussignés reçoivent maintenant par les navires Québec et Vicksburg—

30 caisses ... dernier genre de printemps assorties et nouveaux genres, convenables pour le commerce de la ville. NORTH BROTHERS & Co,
26 fév Enc. Magasin et Commune

COGNAC—25 futailles cognac Ch. Jolste & Co, en débarquement du navire Ocean Star, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
26 fév 103 rue Royale

10 CAISSES papier peinte, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
14 fév 103 rue Royale

10 PANIERS bouteilles vides, cat de marque ... à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 103, Royale

A LOUER—Une BONNE NOURRICE ... S'adresser rue Saint Pierre, No 96, entre Royale et Bourbon.

UNE caisse rubans de soie, en débarquement et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
5 fév Nº 103 rue Royale,

200 meules fromages de Gruyère, en débarquement et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD,
5 fév 103 rue Royale

FROMAGE de Gruyère—En débarquement du navire Ferrière, du Havre, 2 boucauts de fromage de Gruyère, à vendre par
A COUTIN & RANSON,
5 fév 14 rue Bienville

Charbon Cannel, délivré à 75 cts le baril.

400 TONNEAUX très grands ... en débarquement ... à vendre par ... FIELD, ... Poydras

F. JAUFFROID,
Rue de Chartres, Nº 64, entre Bienville et Douane.

MERCERIE, passementerie, ... robes, ... gants ... au prix ... Aussi—Un grand assortiment de bas pour dames et enfants.

Dépôt de cuillères et fourchettes galvanisées de Charles Christofle & Co. 1850

A VENDRE par A. STURZENEGGER & FILS—300 ... de fromage Gruyère, 2,000 boîtes sardines à l'huile en ½, ½ et ¼ ...
44, Bienville, encoignure Chartres

LE DOCTEUR LAGRANGE a transféré son domicile au 37 de la rue Bourbon, ... au ... rue Condé, No 137.

Importation de Fayence, Porcelaine et Verrerie
C. CABRERE,

Rue Condé, No 22, et Vieille Levée, No 40.

Le public est prévenu que le soussigné vient de recevoir par les navires Arabella, Hope, de Liverpool, 150 paniers fayence anglaise ... stock déjà en main, forment un assortiment que ... Les marchands de la campagne trouveront ... d'articles ou livres à domicile aux frais de l'établissement.

Services porcelaine blanche et dorée ... gobelets, ...

La porcelaine blanche ... ...

Verrerie.

Gobelets pour café ... bouteilles
Verres à boire de toutes formes.
Verres pour tous les vins.
Compotiers, carafes, ... porte-huiliers.
Carafes à liqueurs, à sirop et à eau.

Lampes et ornements de cheminées.

Chandeliers dorés en bronze ... Lampes solaires de toutes espèces.

Coutellerie fine, anglaise et américaine.

Cuillères à café, argent d'Allemagne ... Couverts argent d'Allemagne et plaqué ... Plateaux de toutes dimensions. Porte-huiliers ...

Ustensiles de cuisine, de ménage, &c.

Chaudières, fours de campagne ... Huiles de baleine et de ... Cuvettes ... Gants ... Balais, ...

Dépôt et ... de Londres.

CES ... Eau de Cologne ... J. P. DUCONGE,
10 fév

Fromage de Cuba.

ARRETE ... ... J. P. DUCONGE.

Chlorure d'Oxide de Sodium.

LIQUEURS LABARRAQUE ... J. P. DUCONGE,
29, rue Chartres

Vanilla, eau des Carmes.

REÇU par le navire Elisabeth Hamilton du Havre—Une caisse d'eau des Carmes ... vendre ... A. A. PEYCHAUD
Nouvelle-Orléans

Aux Pharmaciens.

ON trouvera ... les meilleures recommandations serait requise ... S'adresser au bureau de l'Abeille.

ON demande une dame ... qui comprenne le ... S'adresser au bureau de l'Abeille.

CIGARES de la Havane ... R. VALLS
74, Magasin

CACAO de Guayaquil—25 sacs cacao ... brick Adams Gray, à vendre par
R. VALLS, 74 Magasin

CHANGE à vue sur Paris, ... à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.
17 et 19, rue St Louis

CARRICO de ... Havane ... SECCOMB & VOORHIES,
15, Tchoupitoulas

HUILE DE LIN—... SECCOMB & VOORHIES,
15, Tchoupitoulas

ALCOOL—25 barils, 95 p. cent, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
15, Tchoupitoulas

MORUE et Maquereaux—400 caisses ... morue ... à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
15, Tchoupitoulas

A LOUER—Un magasin à 3 étages, sur Front Levée, entre Hospital et Ursulines. Une partie de maison rue Trême, entre Quartier et Hôpital.

Une maison de maître rue des Français, entre St Jean Baptiste et St Aide.

Une maison à un étage, rue Marigny, entre Jacks et Commune. S'adresser à
EUG. ROCHEREAU & CO,
17 et 19, rue St Louis.

VIN de champagne mousseux, reçu par les navires E. Hamilton et Minerve, du Havre, à vendre par
RICHARD, ALDIGE & Co
10 fév

DROGUERIES, Produits chimiques ... en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, encoignure des rues Bienville & Tchoupitoulas, tels que:

Colle de poisson ... Sangsues en balles, ... Asafoetida ... Manne ... Camomille romaine et allemande. Plantes médicinales de toute espèce. Cire blanche ... Vernis et blanc de plomb ... Graine de lin ... Acide sulfurique, nitrique et muriatique. Verrerie de toute description. Balances ... de ... Couperose et bois de teinture de toute espèce, barils, &c, &c.

A. MASSAUD,
49, Rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

REÇU par les navires Harvest, ... et Ferrière, du Havre.

Un grand assortiment de fleurs fines et guirlandes, éventails riches, peignes écaille et parfumerie surfine ... ... cordons de ... parapluies et ombrelles ...

Aussi—Un assortiment complet de porcelaine et cristaux.

100 douzaines gants Jouvin à $1 la paire. ... ...

Articles recommandés: Vinaigre de Jean Vincent Bully pour la toilette des dames.

C'est donc ce flacon ... l'on trouvera ... les cheveux ... se trouve ...

Reçu des ... pour dames et enfants. 10 fév

40 douzaines souliers satin blanc et noir, douzaines souliers satin ... ... 25 douzaines ... satin français ...

Reçus par le navire Elisabeth Hamilton du Havre. Ces marchandises seront vendues à bas prix ... ... S'adresser au Magasin de chaussures, encoignure Dumaine et Royale.

GANTS.
A. B. BOISON, 105, rue ... entre ... ... à ... prix. 26 jan